PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion en visioconférence	**Lundi 23 novembre 2026**
Président :	M. Thierry CORROYER
Présents :	MM. Michel BOURNEZ – Joël EUVRARD – Gérard GEORGES – Albert GIBOULET - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE – Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Stéphane BEGEL – Nicolas VUILLEMIN
Assistent :	MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

RAPPELS

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- Soit par les critères retenus par les Lois du Jeu ;
- Soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé ;
- Soit par la production d'une interdiction du propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La Commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédures en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure n°1 : jusqu'au vendredi 16 heures ;
- Procédure n°2 : le vendredi après 16 heures ;
- Procédure n°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1 & 2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1 – MASCULINS

SENIORS

1-1 – CHAMPIONNATS

Match n° 56037576 : R3 idverde groupe B : PARAY USC 2 – FC MONTCEAU BOURGOGNE 2 du 12 décembre 2026
La commission prend connaissance et valide la demande, pour avancer la rencontre au vendredi 11 décembre 2026 à 20h00 au stade des Sables 1 à Paray le Monial.

Match n° 56030386 : R2 Bonglet groupe A : AVALLON – APPOIGNY du 21 novembre 2026
La commission prend connaissance de l'arrêt de la rencontre à la 46ème minute en raison d'une panne d'éclairage.
La commission donne match à rejouer à une date ultérieure.

La commission prend connaissance des rencontres du week-end des 28 et 29 novembre 2026 reportées en raison de l'impraticabilité du terrain :
R1 Herbelin groupe B :

- 56025961 : PONTARLIER 2 – ST APOLLINAIRE (reporté sur place par l'arbitre)
- 56025964 : RACING BESANCON 2 – CHEVIGNY ST SAUVEUR (reporté sur place par l'arbitre)

R2 Bonglet groupe D :

- 56283179 : AUDINCOURT – VALDAHON VERCEL (arrêté municipal envoyé par mail au club adverse et aux officiels le samedi 21/11 à 8h58)

R3 idverde groupe A :

- 56035852 : ENT. ST FLORENTIN – FC SENS 2 (arrêté municipal envoyé par mail au club adverse et aux officiels le vendredi 20/11 à 20h58)

R3 idverde groupe B :

- 56037564 : RIGNY – COULANGES LES NEVERS (arrêté municipal envoyé par mail au club adverse et aux officiels le samedi 21/11 à 18h13)

R3 idverde groupe E :

- 56036531 : LA JOUX NOZEROY 2 – ROCHEFORT (arrêté municipal envoyé par mail le 20/11 à la ligue)

R3 idverde groupe F :

- 56036704 : MARNAY – BESANCON FOOT 3 (arrêté municipal envoyé par mail au club adverse et aux officiels le samedi 21/11 à 11h46)

R3 idverde groupe G :

- 56036905 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – HERICOURT HAUTE LIZAINE (arrêté municipal envoyé par mail le 20/11 à la ligue)

1-2 – REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au dimanche 29 novembre 2026 :

R3 idverde groupe A :

- 56035852 : ENT. ST FLORENTIN – FC SENS 2

R3 idverde groupe E :

- 56036531 : LA JOUX NOZEROY 2 – ROCHEFORT

R3 idverde groupe F :

- 56036704 : MARNAY – BESANCON FOOT 3

1-3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ MAISONS OPTIMAL

Match n° 80456005 : Coupe BFC Maisons Optimal : PARAY USC – BRESSE JURA FOOT du 22 novembre 2026

La commission prend connaissance du report de la rencontre par l'arbitre en raison de l'impraticabilité du terrain.

La rencontre est reportée au dimanche 29 novembre 2026.

En conséquence la rencontre des 1/32ème de finale : *PARAY USC ou BRESSE JURA FOOT* – TRIANGLE D'OR est reportée à une date ultérieure.

Match n° 81423256 : Coupe BFC Maisons Optimal : GUEUGNON – RACING BESANCON du 28 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande, pour avancer la rencontre au vendredi 27 novembre 2026 à 20h00 au stade Jean Laville à Gueugnon.

Match n° 81424886 : Coupe BFC Maisons Optimal : MORTEAU MONTLEBON - PONTARLIER du 29 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande, pour avancer la rencontre au vendredi 27 novembre 2026 à 20h00 au stade Henri Schaller 1 à Montlebon.

JEUNES

1-4- CHAMPIONNATS

Match n° 55830041 : U16R1 : RC LONS LE SAUNIER – AJ AUXERRE du 8 novembre 2026
La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 19 novembre 2026 qui dit la réclamation d'après-match recevable sur la forme, dit la réclamation d'après-match fondée, inflige la perte du match par pénalité au club AJ AUXERRE (0 but ; - 1pt) sans en reporter le bénéfice du gain au club RC LONS LE SAUNIER.

Match n° 55755629 : U15R1 : RACING BESANCON – BESANCON FOOT du 8 mai 2027
La commission prend connaissance et valide la demande, pour avancer la rencontre au samedi 10 avril 2027 à 15h00 au stade Malcombe 4 à Besançon.

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au samedi 23 janvier 2027 :
U18R2 groupe A :

- 56041867 : GJ AFGP 58 – PARAY USC

1-5 - COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Dans l'attente de la décision de la Commission d'Appel, la rencontre de la Finale Régionale *STADE AUXERRE ou CF TALANT* – ASPTT DIJON **est programmée le dimanche 29 novembre 2026**.

En conséquence, les deux rencontres suivantes sont reportées à une date ultérieure :
U18R1 :

- 55831643 : ASPTT DIJON – RACING BESANCON

U18R2 groupe A :

- 56041870 : STADE AUXERRE – ASA VAUZELLES

La commission communique les 5 équipes qualifiées pour le 1er tour fédéral de la Coupe Gambardella Crédit Agricole (sous réserves des procédures en cours) :

- FC CHALON (U18R1)
- RACING BESANCON (U18R1)
- FC VESOUL (U18R2)
- RC LONS LE SAUNIER (U18R1) ou FCC LA JOUX NOZEROY (U18 district)
- ASPTT DIJON (U18R1) ou STADE AUXERRE (U18R2) ou CF TALANT (U18 district)

1-6 - COUPE U18 CREDIT AGRIOLE

La commission décide de reporter le match suivant au samedi 19 décembre 2026

- 80460878 : STADE AUXERRE – AFGP 58

2 – FÉMININES

SENIORS

2-1 – COUPE BFC FEMININE

La commission décide de reporter le match de Coupe BFC Féminine suivant au dimanche 20 décembre 2026 :

- 79764486 : FC SOCHAUX MONTBELIARD – US ST VIT

JEUNES

2-2 – COUPE NIKE U18F

La commission communique les deux équipes qualifiées pour le 1er tour fédéral de la Coupe Nike U18F (sous réserves des procédures en cours) :

- AJ AUXERRE
- FC SOCHAUX MONTBELIARD

2-3 – COUPE BFC U18F

Rappel du tirage au sort des 1/8ème de finale de la Coupe BFC U18F qui se dérouleront le samedi 12 décembre 2026 (sous réserves des procédures en cours) :

GROUPE 1			
DOMICILE		**EXTERIEUR**	
RACING BESANCON - U18F R1	-	AS CHATENOY LE ROYAL - U18F R1	**MATCH 1**
DIJON UNIVERSITE CLUB - D	-	AJ AUXERRE - U18F R1	**MATCH 2**
FC MONTCEAU BOURGOGNE - U18F R1	-	JURA SUD FOOT - U18F R1	**MATCH 3**
ALC LONGVIC - D	-	ASPTT DIJON - U18F R1	**MATCH 4**

GROUPE 2			
DOMICILE		**EXTERIEUR**	
ENT. RIOZ/VESOUL - D	-	US LES FINS - U18F R1	**MATCH 5**
FC SOCHAUX MONTBELIARD - U18F R1	-	ENT. ARCADE/SIROD - U18F R1	**MATCH 6**
FC VALDAHON VERCEL - D	-	FC GRAND BESANCON - D	**MATCH 7**
ASM BELFORTAINE - U18F R1	-	ENT. ROUGEGOUTTE/CHEVREMONT - U18F R1	**MATCH 8**

La commission décide de reporter les matchs de Coupe BFC U18F suivants au samedi 19 décembre 2026 :

- 81420221 : DIJON UNIVERSITE CLUB – AJ AUXERRE
- 81420228 : FC SOCHAUX MONTBELIARD – ENT. ARCADE/SIROD

3 – FUTSAL

SENIORS

3-1 – CHAMPIONNATS

Match n° 79618569 : R1 Futsal : SG HERICOURT – SPORTING FUTSAL BESANCON du 29 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au jeudi 03 décembre 2026 à 21h au gymnase Marcel Cerdan, à Héricourt.

Sporting Futsal Besançon : Amende de 50 Euros pour demande tardive de report

Match n° 79669538 : R1F Futsal : F5 DIJON METROPOLE 2 – FC VESOUL du 17 novembre 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club du FC VESOUL.

La commission donne match perdu au club du FC VESOUL (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de F5 DIJON METROPOLE 2 (3 pts ; 3 buts).

Amende : 75 Euros pour forfait déclaré

Le match retour aura lieu à Dijon le mardi 16 février 2027, à 21h.

Match n° 79669542 : R1F Futsal BESANCON ACADEMIE FUTSAL 2 – FC DIJON CLENAY du 20 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre. Elle est reprogrammée au mardi 04 janvier 2027 à 21h au gymnase des Clairs Soleils à Besançon.

3-2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

Tirage au sort de la finale régionale de la Coupe Nationale Futsal qui se déroulera les 12 et 13 décembre 2026 (sous réserves des procédures en cours) :

Finales régionales		
DOMICILE		**EXTERIEUR**
FUTSAL DIJON METROPOLE - D	-	SPORTING FUTSAL BESANCON - R1
MONTBELIARD BELFORT FC - R1	-	BESANCON ACADEMIE FUTSAL - D2

Le Président de la Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football